

Conseil municipal du 30 juin 2022 à 20h45
Salle du conseil Chavagnac

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 15

Membres votants : 17

Procurations : 2

Présents : TAVET Alain, LAGRANDCOURT Sylvie, VEDRENNE Alain, LAVAL Jean-Claude, BOUQUIER Cyril, FRERE Christophe, CHANQUOI Jean-Marie, SERRE Jean-Claude, TOCHEPORT Michel, GARGAUD Stéphane, ROUSSEL Corinne, LAVAL Cécile, THIRRION Kristel, VILLEMUR Nadège, MONTENERO Anne-Sophie

Absents : MARTY Annie (à donné pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI), SELVES Céline, LAFORGUE Catherine (a donné pouvoir à Alain VEDRENNE), TOCHEPORT-BERRIER Aurélie
M TAVET Alain a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1-Vente terrain Nadaillac:

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat reçu concernant les terrains communaux situé sur Nadaillac :

Références cadastrales	Lieu dit	Contenance
301A778	Le Pech 24590 Nadaillac	1ha 86a 18ca
301A776	Le Pech 24590 Nadaillac	61a 82ca
301A777	Le Pech 24590 Nadaillac	62a 89ca
301A779	Le Pech 24590 Nadaillac	17a 74ca

La proposition s'élève à 77 000,00 euros (soixante-dix-sept-milles euros) net vendeur pour l'ensemble des terrains soit 3ha 28a 63ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition à l'unanimité
- décide de vendre l'ensemble des terrains au prix de 77 000,00 euros (soixante-dix-sept-milles euros) net vendeur
- décide que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur.
- autorise Mr le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant pour mener à bien cette vente

2-Vente terrain du Bost(Antenne) :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat reçu l'entreprise CELLNEX FRANCE concernant une partie du terrain communal situé « le bost » Chavagnac qu'elle loue actuellement, afin de pouvoir exploiter et maintenir les infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communication appartenant à des opérateurs.

Références cadastrales	Lieu dit	Contenance
117B719	Le Bost 24120 LES COTEAUX PERIGOURDINS	91a 00ca

La proposition porte sur l'acquisition d'une contenance de 2a 31ca au prix de 40 000,00 euros (quarante milles euros) net vendeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition à l'unanimité
- décide la proposition de 40 000,00 euros (quarante milles euros) le 231 m²
- décide que les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de l'acheteur.
- autorise Mr le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant pour mener à bien cette vente

3- Modification des statuts de la communauté de communes relative aux conventions de groupement de commandes:

Par délibération en date du 10 juin 2022, le conseil communautaire a décidé la modification des statuts de la communauté de communes en ajoutant la mention suivante :

« En application de l'article L5211-4-4 du CGCT, former par convention des groupements de commandes composés de tout ou partie des communes membres, ce à titre gratuit. Les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes pourront indifféremment être confiées à la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ou à l'une des communes membres signataires de la convention. »

Conformément aux dispositions des articles L5211-5 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur les modifications statutaires de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir à compter de la notification de la délibération. Les statuts sont adoptés à la majorité qualifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/071 du 10 juin 2022 du conseil communautaire favorable à la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la modification statutaire relative aux conventions de groupement de commandes
- **VALIDE** les nouveaux statuts de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir tels qu'annexés à la présente.

4-Tarif Cantine 2022-2023:

Monsieur le Maire demande la révision des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide d'appliquer le taux 2,00 % à compter du 1er septembre 2022

Le prix des repas a donc été fixé à 2,92 € par jour pour les élèves.

Les enseignants , remplaçants, et autres qui souhaitent prendre le repas à la cantine auront un tarif différent, le prix sera de 6,23 € par jour.

5- Lutte contre l'artificialisation nette des sols:

Le conseil municipal,

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente ;

Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi ;

Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret ;

Le conseil municipal de la commune Les Coteaux Périgourdins :

Partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue **de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés**, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale ;

- **Déclare** qu'il contestera, de ce fait, une application rigoureuse et strictement verticale des textes – trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.
- **Demande** que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et **exige** que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

6- Contrat PEC:

Le contrat Pôle Emploi Compétence de Mme LAMY Priscilla est renouvelé pour une durée de 6 mois.

Vote à l'unanimité des membres votants.

7- Nomination Coordonateur communal (INSEE):

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'INSEE nous demande de bien vouloir nommer un coordonnateur communal.

Après discussion Madame Sylvie LAGRANDCOURT se propose pour occuper cette fonction en cas d'empêchement celle-ci sera secondée par Madame KLINTZ Muriel secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition.

8- Travaux Ecole:

Nous sommes environ à 6 mois de perte sur le délai des travaux engagés.

Les menuiseries sont posées et le plaquiste débute les travaux dès ce lundi 4 juillet.

La cour doit être terminée pour la rentrée 2022-2023.

9- Divers:

* Les travaux concernant l'installation de la fibre sont terminées sur la zone des Perriers, la commercialisation est prévue courant juillet.

* SARIA : dépôt de camions propres qui seront lavés sur le site de Chalagnac et seront seulement en transit sur notre commune.

*Travaux de voirie : les devis (Lagarde et Laronze) sont signés concernant le haut des Perriers, la route des Palmiers, la route du Pouch à la scierie ainsi que l'accotement de la route de Grèzes. Une demande concernant l'Impasse du Bancharel a été faite pour enrober le chemin sur environ 25m de long et 3 de large après remise en castine propre du chemin. L'entreprise L&L demande environ 1500€ pour réaliser cette portion.

Le chemin des Abeilles ne tient toujours pas malgré la remise de castine sur le début de la voie

*Pas de retour concernant le projet photovoltaïque proche de la Scierie, une proposition a été faite aux propriétaires voisins de léguer également leur parcelle à l'entreprise concernée.

*Chemin en bas de Chez Monsieur Blondel :

Ce chemin appartient à la commune et Monsieur Blondel souhaite le racheter car il dessert ses terrains.

10 abstentions, 0 contre, 5 pour

*Espaces Verts : Alain VEDRENNE démissionne de son poste de responsable aux espaces verts, Cyril BOUQUIER en sera dorénavant le responsable.